

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 juin 2009**

Décision n° **B-2009-1031**

commune (s) : Vénissieux

objet : Projets connexes T4 - Réaménagement des abords du centre commercial de La Rotonde - Autorisation de signer les marchés

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin, Kimelfeld (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Abadie, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 29 juin 2009**Décision n° B-2009-1031**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Projets connexes T4 - Réaménagement des abords du centre commercial de La Rotonde -
Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision en date du 30 mars 2009, le Bureau a autorisé, dans le cadre de l'opération projets connexes T4, le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des marchés pour les travaux de voirie réseaux divers (lot n° 1) et d'espaces verts (lot n° 2) concernant le réaménagement des abords du centre commercial de La Rotonde à Vénissieux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 12 juin 2009, a classé les offres et choisi celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1, voirie réseaux divers : Eiffage travaux publics Rhône-Alpes Auvergne, pour un montant de 535 300,37 € HT, soit 640 219,24 € TTC,

- lot n° 2, espaces verts : ISS Espaces verts, pour un montant de 69 887,00 € HT, soit 83 584,85 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés pour le réaménagement du centre commercial de La Rotonde à Vénissieux ainsi que tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1, voirie réseaux divers : Eiffage travaux publics Rhône-Alpes Auvergne pour un montant de 640 219,24 € TTC,

- lot n° 2, espaces verts : ISS Espaces verts pour un montant de 83 584,85 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - direction des grands projets - exercices 2009 et suivants - comptes 231 510 et 212 100 - fonction 0822 - opération 1410.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2009.